



### **Question écrite posée par Monsieur Hacken : Le développement d'espaces dédiés à la biodiversité**

Madame la Bourgmestre ff,

La biodiversité fait partie de l'urgence mondiale à laquelle nous devons tous œuvrer avec force. Au sein de notre commune, il convient de dédier des espaces à la biodiversité qui seront bénéfiques pour tous.

Dans une réflexion initiale sans tabou qui évalue la possibilité de créer de tels espaces dans notre commune, pourriez-vous me communiquer l'inventaire de tous les espaces publics qui satisfont aux critères suivants :

- De pleine terre ou recouvert d'une faible couche de terrassement
- Sans infrastructures souterraines (câbles, canalisations, tunnels...)
- De plus de 100m<sup>2</sup>

Et préciser pour chaque terrain le lieu précis, la superficie, le propriétaire du terrain et le gestionnaire ?

Nous vous remercions pour vos réponses,

Laurent Hacken

### **Réponse de Monsieur Mugabo :**

Monsieur le Conseiller,

J'ai bien reçu votre question écrite qui a retenu toute mon attention.

Après consultation des services concernés, il s'avère que les informations demandées ne peuvent être collectées dans les délais impartis.

En effet, la collecte de ces données nécessiterait une mobilisation des ressources humaines de l'administration (voire financière si nous devons faire appel à un prestataire externe) qui semble, a priori, disproportionnée sans connaître si la finalité du travail déboucherait à quelque chose de concret.

A noter, par ailleurs, qu'il vous est tout à fait possible de consulter les données relevées par différents organismes bruxellois et qui permettent d'accéder à de nombreuses informations sur le territoire de Forest.

- [Brugis](#) recense ces données : état du sol public, Réserves naturelles et forestières, etc.

- [Bruxelles-Environnement](#) tient également à jour une cartographie avec des éléments qui pourraient vous être utiles dans vos recherches.

En parallèle, je peux vous assurer – si besoin est - que nous efforçons de contribuer énergiquement au maintien de la biodiversité de notre commune via des réalisations concrètes telles que :

0. La gestion différenciée des espaces verts (sans recours aux pesticides) ;
1. Le permis de végétaliser sur l'ensemble du territoire communal en soutien aux initiatives citoyennes  
Ce dispositif, adopté en 2016, vise à permettre aux habitant.e.s d'adopter un pied d'arbre pour le végétaliser, installer un bac en voirie ou encore installer des plantes grimpantes sur les façades des habitations.  
Dans le cadre du contrat de quartier Wiels-Sur-Senne, un subside de 180.000€ a été octroyé à l'asbl « le début des haricots » afin de développer à partir du site de l'Imprimerie un pôle de soutien et d'impulsion d'actions de végétalisation dans l'espace public au sein du périmètre. Ces actions sont actuellement menées de façon participative et concertées avec des habitant.e.s et associations du quartier.

2. Une pépinière communale visant à renforcer les actions citées précédemment

Une pépinière, située à côté du Parc du Bempt, a été lancée fin 2019. Elle vise à produire localement des plantes indigènes (et sauvages), adaptées aux conditions climatiques à venir, pour renforcer la végétalisation et la biodiversité à Forest.

3. Renforcement de la végétalisation dans le cadre du CRU 4 (Contrat de rénovation Urbaine dont le périmètre se situe à Forest et Saint-Gilles)

Dans le cadre d'un partenariat entre les deux services Développement Durables respectifs, nous avons reçu un budget pour développer les actions suivantes :

- Installation de deux poulaillers collectifs de quartier (un à Saint-Gilles et un à Forest) ;
- Installation de poulaillers individuels chez les particuliers ;
- Plantations de graminées (blé, orge, maïs) utiles pour les poules (et autres oiseaux) dans l'espace public
- Installation de nichoirs pour les moineaux

Ainsi, ce projet se veut être un ensemble circulaire d'actions menées simultanément, se complétant et s'alimentant l'une et l'autre : Le blé, l'orge et le maïs plantés dans les rues et sur un petit terrain permettent d'une part de nourrir les poules du quartier, d'attirer les moineaux et de participer à la biodiversité locale.

4. Développement d'une *Tiny Forest*

La Commune a mis à disposition un terrain à l'ONG Good Planet Belgium afin qu'elle y plante près de 1000 arbres, selon une méthode théorisée par un agro-forestier japonais visant à renforcer la biodiversité en milieu urbain.

5. La végétalisation comme levier pour mener une gestion de l'eau et prévenir les inondations, tout en renforçant la biodiversité

Les jardins de pluie sont des ouvrages réalisés dans un espace vert pour temporiser et infiltrer les eaux de pluie. Celles-ci seront ensuite évacuées par infiltration naturelle dans le sol. Plantés avec des végétaux qui supportent les variations climatiques (périodes alternées de sécheresse et d'inondations), ils participent à l'embellissement des jardins espaces publics et au développement de la biodiversité.

Ainsi, plusieurs jardins de pluie vont être installés dans les mois à venir :

- Avenue des villas à côté du parc de Forest et au croisement avenue des châtaignes/chaussée de Bruxelles pour lequel un subside de 100.000€ a été obtenu auprès de la Région
- Dans le cadre du réaménagement des avenues Bempt, Kersbeek, Verrerie (actuellement en chantier)
- Dans le cadre du projet « Tracé de l'eau », financé par le Contrat de Quartier Abbaye, au niveau des rues vanpé, Dries et square de l'eau (chantier en cours également)
- Dans le cadre des rénovations des voiries Delta, Tropiques, Patinage (Permis déposé)

6. L'urbanisme comme levier pour renforcer la végétalisation et la biodiversité

La législation prévoit actuellement une obligation de végétaliser les toitures plates lorsqu'elles ont une superficie d'au moins 100m<sup>2</sup>. La Commune de Forest, lorsque la configuration s'y prête, va plus loin et impose des toitures vertes même lorsque les superficies minimales ne sont pas atteintes.

Par ailleurs, le service urbanisme impose, désormais, aux demandeurs que des dispositifs favorisant la faune (nichoirs, etc.) soient intégrés dans le projet immobilier, lorsque la configuration s'y prête. Cela contribue également à renforcer la biodiversité.

7. Le projet « ARBRES » pour lequel une demande de subside auprès d'Innoveris vient de débiter et qui vise à développer des arbres fruitiers, aux essences oubliées, sur des espaces encore à définir.

8. Etc.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Alain Mugabo